



MOUVEMENT RENTREE 2020

PHASE PRINCIPALE INFORMATISEE – NOTICE EXPLICATIVE POUR LA PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL

La présente notice a pour objet de préciser les modalités de saisie des vœux de mutation par INTERNET.

Vous êtes invité(e), AVANT de saisir vos vœux, à prendre connaissance sur le site Internet de la DSDEN de l'Aisne (<http://www.ac-amiens.fr/dsden02/115-mouvement-affectation.html>) de la liste des postes, qu'ils soient vacants ou susceptibles de l'être, et de la circulaire relative au mouvement. La liste des postes peut aussi être consultée sur MVT 1D.

COMMENT ACCEDER PAR INTERNET

L'accès à l'application MVT1D peut se faire de tout poste informatique connecté à l'internet selon les modalités suivantes :

Pour vous connecter, vous devez accéder à I-PROF en saisissant l'adresse suivante : <https://portail.ac-amiens.fr/arena>. Puis onglet « gestion des personnels » et « I-prof Enseignant ».

Une fois sur le site, cliquez sur les liens suivants : « les services », « SIAM » puis « phase intra-départementale »



En cas de difficulté technique, vous avez la possibilité de téléphoner à la plateforme d'assistance au 03.22.82.37.40 (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

IL VOUS EST VIVEMENT CONSEILLE DE NE PAS ATTENDRE LES DERNIERS JOURS POUR VOUS CONNECTER AFIN D'ÉVITER UN ENCOMBREMENT DU SERVEUR

Le service de saisie des vœux sera ouvert du mercredi 6 mai au dimanche 17 mai 2020 à 23h59

Les enseignants pourront se connecter pendant cette période 24h/24h, 7 jours sur 7.

PARTICIPATION AU MOUVEMENT

1) Ont pour obligation de participer au mouvement :

- Les enseignants actuellement nommés à titre provisoire

Les enseignants entrants dans le département suite au mouvement inter départemental

Les enseignants visés par une mesure de carte scolaire

Les enseignants qui réintègrent suite à une dispo, détachement, CLD

Les professeurs des écoles stagiaires

Peuvent participer au mouvement afin de changer de poste les enseignants titulaires actuellement nommés à titre définitif.

SAISIE DES VŒUX POUR LE PARTICIPANT OBLIGATOIRE

Le participant obligatoire doit IMPÉRATIVEMENT saisir au moins 1 vœu large (et au plus 10.)

Qu'est-ce qu'un vœu large ?

Le vœu large est composé d'une « zone géographique » parmi les 13 zones existantes et d'un MUG (Mouvement Unité de Gestion = nature de supports plus spécialité de support) parmi trois MUG : MUG enseignant, MUG remplaçant et MUG ASH.



Le nombre maximum de vœux larges est fixé à 10
Le nombre maximum de vœux est fixé à 40

Si un participant obligatoire n'est affecté sur aucun des vœux saisis, il sera affecté selon l'algorithme sur un poste resté vacant dans le département (voir annexe 2).

MUG

1 – ENSEIGNEMENT

ECEL G0000
ECMA G0000
0119 P0001 (direction 1 cl)
0121 P0001 (direction 1 cl)
9010 G0000 titulaire secteur
DCOM G0000
EAPL G0191
EAPM G0191

2 – REMPLACEMENT

2585 G0000 BDI
2584 G0000 ZIL
2557 G0000 BFC
2584 G0202 Modulateur REP

3- ASH

ENS ISES G0170 enseigner en SEGPA ou EREA
EEI ISIN G0137 éducateur internat option F
ENS ULEC Ecole G0176 ULIS UEE troubles fonctions cognitives
ENS UEE G0176 ULIS UE troubles fonctions cognitives
ENS UEE G0180 ULIS UE troubles fonctions psychiques
ENS ULCG G0174 ULIS Collège troubles fonctions auditives
ENS ULCG G0176 ULIS Collège troubles fonctions cognitives
ENS ULLG G0175 ULIS Lycée général troubles fonctions visuelles



ENS ULLG G0176 ULIS Lycée général troubles fonctions cognitives
ENS ULPP G0174 ULIS Lycée professionnel troubles fonctions auditives
ENS ULPP G0176 ULIS Lycée professionnel troubles fonctions cognitives
BED RASE G0172 Réseau d'aide dominante
BED RGA G0135 Regroupement adaptation option E
BED MGHR G0149 Maître G hors réseau

L'algorithme examinera d'abord le regroupement MUG, puis chaque zone.

Exemple : ENSEIGNEMENT dans la ZONE 1, puis ENSEIGNEMENT dans la ZONE 2, puis ENSEIGNEMENT dans la ZONE 3

PERSONNEL INTEGRANT LE DEPARTEMENT PAR PERMUTATIONS INFORMATISEES

Pour la saisie des vœux, les enseignants intégrés dans l'Aisne doivent se connecter sur l'i-prof de leur **académie d'origine**. Ils seront redirigés automatiquement sur l'application MVT1D du département de l'Aisne pour pouvoir participer au mouvement.

Un participant obligatoire doit saisir au moins un vœu large et au plus dix.



Mouvement intra-départemental NORD Demande de mutation

i Votre demande a été créée. x

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.

Vous avez la possibilité de lier votre demande de mutation à celle d'un autre agent. Le cas échéant, vous pouvez également lier chacun de vos vœux (hors vœux larges) à un vœu de l'agent auquel vous avez lié votre demande.

Vous êtes un participant obligatoire au mouvement. À ce titre :

- Votre demande de mutation doit comporter au minimum un vœu large.
- Vous ne pourrez formuler des vœux que lorsque vous aurez formulé au moins un vœu large.
- Une fois un premier vœu large formulé, vous ne pourrez vider entièrement votre liste de vœux larges. Ainsi, si celle-ci ne contient plus qu'un seul vœu large, vous ne pourrez pas supprimer ce dernier, mais seulement le modifier.

Malgré ces contraintes, vos vœux seront étudiés avant le(s) vœu(x) large(s) que vous formulerez.

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 29/01/2019

Dernière mise à jour le : 29/01/2019 à 15 h 14.

[Supprimer votre demande](#)

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

[Lier votre demande](#)

Vœux composant votre demande

Vœux

Rang	Numéro du poste	Libellé du poste	Type de poste	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Action
Vous n'avez saisi aucun vœu.								

[Ajouter un vœu](#) *Vous ne pouvez formuler un vœu tant que vous n'avez pas formulé au moins un vœu large.* [Supprimer la sélection](#)

Vœux larges

Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MUG	Action
Vous n'avez saisi aucun vœu large.			

[Ajouter un vœu large](#) [Supprimer la sélection](#)

Export

[Export](#) [à Exporter le récapitulatif de mes vœux au format PDF](#)

Cliquez sur ce bouton pour ajouter un vœu large

Mouvement intra-départemental NORD
Ajout d'un vœu large

 retour

Cet écran permet la saisie d'un vœu obligatoire.

Zone infra départementale	ZZZZ		Consulter le détail de cette zone infra-départementale
Regroupement de MUG	ASH		Consulter le détail de ce regroupement de MUG

L'agent peut consulter le détail de la zone infra départementale et celui du regroupement du Mouvement Unité de Gestion (MUG) en cliquant sur le bouton « Consulter » à sa disposition

Après la saisie d'au moins un vœu large, l'agent peut procéder à la saisie des autres vœux :

- Soit en saisie rapide en saisissant le numéro du poste
- Soit en saisie guidée (rechercher un poste)

Mouvement intra-départemental NORD
Ajout d'un vœu

[retour](#)

Vous pouvez rechercher un vœu en saisissant le numéro du poste ou bien en procédant à une recherche guidée.

- Saisie rapide :
- Saisie guidée :

Numéro de poste à
saisir

L'agent obtient le descriptif complet du poste afin de pouvoir formuler un vœu sur ce poste.

Mouvement intra-départemental NORD
Ajouter un vœu

[retour](#)

Vous avez sélectionné le poste suivant :

N° du poste	1625
Type de zone	E
Libellé du poste	Ecole Elementaire Publique Rene Jouglet (59144 Gommegnies)
Nature	Remplacement stage formation continue
Spécialité	Sans spécialité
Quotité	100 %
Poste entier ou fractionné	Entier
Nombre de postes vacants	0
Nombre de postes susceptibles d'être vacants	1

L'agent doit cliquer sur
ce bouton pour
formuler son vœu.

Après avoir ajouté des vœux, l'agent visualise les vœux qu'il a formulés au fur et à mesure de sa saisie. Il peut interagir au travers de cet écran pour modifier ses vœux, supprimer des vœux, ordonner ses vœux.

Mouvement intra-départemental NORD Demande de mutation

Cet écran vous permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer votre demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la composent.

Vous avez la possibilité de lier votre demande de mutation à celle d'un autre agent. Le cas échéant, vous pouvez également lier chacun de vos vœux (hors vœux larges) à un vœu de l'agent auquel vous avez lié votre demande.

Vous êtes un participant obligatoire au mouvement. À ce titre :

- Votre demande de mutation doit comporter au minimum un vœu large.
- Vous ne pourrez formuler des vœux que lorsque vous aurez formulé au moins un vœu large.
- Une fois un premier vœu large formulé, vous ne pourrez vider entièrement votre liste de vœux larges. Ainsi, si celle-ci ne contient plus qu'un seul vœu large, vous ne pourrez pas supprimer ce dernier, mais seulement le modifier.

Malgré ces contraintes, vos vœux seront étudiés avant le(s) vœu(x) large(s) que vous formulerez.

Votre demande

Votre demande a été enregistrée le : 29/01/2019

Dernière mise à jour le : 29/01/2019 à 15 h 59.

[Supprimer votre demande](#)

Votre demande n'est pas liée à celle d'un autre agent.

[Lier votre demande](#)

Vœux composant votre demande

Vœux

	Rang	Numéro du poste	Libellé du poste	Type de poste	Quotité	Entier/fractionné	Vœu lié	Rang lié	Action
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	1625	Ecole Elementaire Publique Rene Jouglet (59144 Gommegnies)	Remplacement stage formation continue	100 %	entier	Non		Lier un vœu nécessite de lier votre demande
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	84	Ecole Primaire Publique (59268 Abancourt)	Directeur école élémentaire	100 %	entier	Non		Lier un vœu nécessite de lier votre demande

[Ajouter un vœu](#) [Supprimer la sélection](#)

Vœux larges

	Rang	Zone infra-départementale	Regroupement de MUG	Action
<input type="checkbox"/>	▲ 1 ▼	<u>ZZZZ</u>	<u>ASH</u>	Modifier
<input type="checkbox"/>	▲ 2 ▼	<u>ZZZZ</u>	<u>Directions 10 à 13 classes</u>	Modifier

[Ajouter un vœu large](#) [Supprimer la sélection](#)

Export

[Export le récapitulatif de mes vœux au format PDF](#)

L'agent peut ordonner
ses vœux en cliquant
sur les flèches



La saisie des vœux pour le participant non-obligatoire

Le participant non-obligatoire formule ses vœux précis et/ou géographiques selon les mêmes modalités que le participant obligatoire, sans toutefois devoir formuler de vœux larges.

La formulation de vœux larges n'est pas ouverte au participant non-obligatoire.

Le nombre maximum de vœux est fixé à 40 vœux.

ATTENTION : le participant non-obligatoire qui formulera un vœu sur un poste à exigence particulière sans être titré, et qui obtiendra ce poste, y sera affecté à titre provisoire et perdra donc le poste dont il est actuellement titulaire.

Modification/Annulation : la modification des vœux n'est plus autorisée après la fermeture du serveur, vous ne pourrez que demander par écrit l'annulation de votre participation au mouvement, à la condition expresse que le service de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne ait reçu votre requête pour le jeudi 21 mai 2020, à l'adresse mail suivante : dipred2-gc02@ac-amiens.fr

Contestation ou annulation de la participation :

A l'issu de leur participation, un premier accusé de réception sera accessible dans MVT1D via l'onglet « **accusé de réception** », il récapitule l'ensemble des vœux sans mention de barème. Il conviendra de vérifier si les informations sont exactes.

Cet accusé réception sera retourné, daté et signé à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne (DSDEN 02, bureau DIPRED 2 pour le 21 mai 2020), délai de rigueur **uniquement si vous souhaitez supprimer un ou plusieurs vœux ou en cas d'annulation de participation**.

Un second accusé de réception sur lequel figure les éléments de barème prévus pour le mouvement départemental 2020 sera à vérifier par le participant. L'accusé de réception devra être renvoyé à la DIPRED par courriel à l'adresse suivante mail suivante : dipred2-gc02@ac-amiens.fr **uniquement en cas de contestation du barème durant la période de consultation.**

Un accusé de réception définitif avec le barème validé qui sera pris en compte pour l'affectation sera consultable sur MVT1 D dans l'onglet « accusé de réception » après la phase de consultation.



COMMENT CONSULTER LE RESULTAT ?

Les résultats du mouvement seront consultables fin juin 2020 directement sur l'application MVT 1D via l'onglet « résultat de la demande de mutation ».

Vous recevrez ultérieurement l'arrêté d'affectation qui seul officialisera votre nomination (sous réserve de titularisation pour les stagiaires).

Toute affectation obtenue, qu'elle soit à titre définitif ou provisoire, ne pourra être refusée.

APRES LES RESULTATS DE LA PHASE PRINCIPALE INFORMATISEE

La phase d'ajustement :

La phase d'ajustement aura pour objectif de pourvoir certains postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

Les résultats de la phase d'ajustement seront communiqués ultérieurement par le service de la DIPRED.